

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18.169

L'An Deux Mille Dix-Huit, le 20 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 14 décembre 2018

DATE D’AFFICHAGE

Le 14 décembre 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Yannick PAVON représenté par M. Jean-Paul CLECH  
M. Didier QUENTIN représenté par M. Patrick MARENGO

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : M. Didier BESSON, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Pierre PAPEIX, Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 28

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : CESSIION DE BÂTIMENTS MODULAIRES À LA SARL DELTAMOD ET A L'ASSOCIATION INITIATIVE EMPLOI DU PAYS ROYANNAIS

RAPPORTEUR : Mme DAUZIDOU

VOTE : UNANIMITÉ

En 2000, le Département de la Charente-Maritime a acquis des terrains appartenant à la Ville de Royan, ainsi qu'un bâtiment dénommé "Centre Médico-Social", situés boulevard Franck Lamy à Royan, pour y installer la Délégation Territoriale d'Action Sociale.

Afin de reloger les organismes qui occupaient ce bâtiment, dont la Médecine Scolaire, la Ville a loué, puis acquis en 2005, plusieurs bâtiments modulaires, composés l'un de dix modules, d'une contenance totale de 147 m<sup>2</sup>, l'autre de huit modules, d'une contenance totale de 117 m<sup>2</sup>.

Ils ont été installés sur le terrain appartenant au Conseil Départemental de la Charente-Maritime, boulevard Franck Lamy à Royan.

La Ville de Royan ayant acheté des locaux en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) dans la résidence Les Explorateurs, boulevard Franck Lamy, les occupants des bâtiments modulaires sont hébergés depuis juillet 2018 dans ces nouveaux locaux.

Ces préfabriqués, en état d'usage avancé, sont aujourd'hui inoccupés.

Par ailleurs, la Ville est également propriétaire d'un autre bâtiment préfabriqué, d'une contenance de 16,25 m<sup>2</sup>, installé sur le parking de l'avenue de Paris à Royan, initialement prévu pour accueillir un poste annexe de la Police Municipale, puis mis à la disposition de l'Association Générale de Pontaillac. Ce préfabriqué, également dans un état d'usage avancé, est inoccupé.

La commune souhaitant vendre ces mobiliers, une annonce dématérialisée a été publiée.

La SARL DELTAMOD, dont le siège social est situé ZI la Sangle, rue de l'Atlantique à NORT SUR ERDRE (44390), a proposé d'acquérir les préfabriqués de 147 m<sup>2</sup> et de 117 m<sup>2</sup>, soit dix-huit modules, au prix total de 25 500 euros net, les frais d'enlèvement étant à la charge de l'acquéreur.

L'Association INITIATIVE EMPLOI DU PAYS ROYANNAIS, dont le siège est situé 23 rue Saint Exupéry à SAINT SULPICE DE ROYAN (17200) a proposé d'acquérir le module de 16,25 m<sup>2</sup>, au prix de 1 000 euros net, les frais d'enlèvement étant à la charge de l'acquéreur.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'aliéner ces bâtiments modulaires, d'accepter les propositions de la SARL DELTAMOD et de l'association INITIATIVE EMPLOI DU PAYS ROYANNAIS et d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tout document se rapportant à ces cessions.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu la proposition de la SARL DELTAMOD,
- Vu la proposition de l'association INITIATIVE EMPLOI DU PAYS ROYANNAIS,
- Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

- d'aliéner au profit de la société DELTAMOD, dont le siège social est situé ZI la Sangle, rue de l'Atlantique à NORT SUR ERDRE (44390), un ensemble de préfabriqués composé de dix-huit modules, d'une contenance totale de 264 m<sup>2</sup>, au prix de 25 500 euros net, étant précisé que les frais d'enlèvement sont à la charge de l'acquéreur,

- d'aliéner au profit de l'association INITIATIVE EMPLOI DU PAYS ROYANNAIS, dont le siège social est situé 23 rue Saint Exupéry à SAINT SULPICE DE ROYAN (17200), un préfabriqué de 16,25 m<sup>2</sup>, au prix de 1 000 euros net, étant précisé que les frais d'enlèvement sont à la charge de l'acquéreur,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tout document se rapportant à ces cessions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 26 décembre 2018

Pour le Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul CLECH